

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt six et le seize février, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : PARTAGE Guy, DAVIN Yves, COULOMB Elisabeth, BLANC Gilles, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 mai 2025, le conseil municipal avait déclassé et intégré dans le domaine privé de la commune la parcelle cadastrée section D n°795 sise au 51 impasse du Souvenir, par délibération en date du 23 mai 2025, cette parcelle a également fait l'objet d'une division d'une contenance de 56m2 pour désenclaver la parcelle cadastrée section D n°775. Par délibération en date du 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal a mis en vente la parcelle section D n°795 d'une superficie de 1 184 m2 en zone Ubb du PLU et a fixé le prix maximum à 100 000 €.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2025 pour étudier les deux offres reçues dans le cadre de cette mise en vente de cette parcelle. Celle-ci a retenu l'offre n°1 de M. et Mme BLUME Johan pour une offre à 85 000 €.

Considérant que ce terrain au 51 impasse du Souvenir appartenant au domaine privé communal ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal, Monsieur le Maire propose donc de le céder à M. et Mme BLUME Johan pour un montant de 85 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser la cession du terrain au 51 impasse du Souvenir cadastré section D n°795 au profit de M. et Mme BLUME Johan au prix de 85 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes ;

- dit que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge des acquéreurs et que les recettes sont prévues au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance

N°1

**CESSION DU TERRAIN
SIS 51 IMPASSE DU
SOUVENIR PARCELLE
CADASTREE SECTION
D n°795**

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

10 février 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9

Votes Pour : 9

Votes Contre : 0

Abstention : 0